Cellule stratégique
de Laurette ONKELINX
Ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique
chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales

tél.: +32 (0)2 233 50.80
personne de contact: Cécile FONTAINE
e-mail: c.fontaine@lo.fgov.be

Aux représentants des organisations syndicales des secteurs privé et public

votre lettre du
vos références

nos références
date

annexe(s)

cc. M. DE CONINCK

Madame, Monsieur,

Vous savez que les budgets prévus pour l'Accord social 2013, ainsi que leur affectation, ont été approuvés par le Conseil des Ministres et intégrés dans le budget de l'INAMI.
Ils sont confirmés comme récurrents, de même que les montants de l'Accord social 2011.

Ma collègue Monica DE CONINCK et moi-même souhaitons que les mesures associées à ces budgets soient rendues effectives sans tarder, en particulier la création d'emplois.

Compte tenu des difficultés rencontrées à trouver un accord entre partenaires sociaux, j'ai arrêté une répartition des 800 ETP disponibles, au coût moyen de 50.000 € : celle-ci prend en considération les diverses demandes et leurs argumentations respectives énoncées par les uns et les autres.

Je suis consciente que ce nombre d'emplois est peu important en regard des effectifs totaux du secteur : comme demandé par plusieurs d'entre vous, je souhaite éviter le saupoudrage. Mais certains services, par leur petite taille, sont confrontés à des difficultés que je souhaite minimiser.

Pour ce qui concerne le secteur privé : 545,84 ETP,

- 467,84 ETP pour le secteur des MR/MRS
- 40 ETP pour les services infirmiers à domicile
- 28 ETP pour les services de revalidation (hors services hospitaliers Sp)
- 10 ETP pour les Maisons médicales.

Pour ce qui est du secteur public : 254,16 ETP

- 250 ETP pour les MR/MRS
- 3,16 ETP pour les services infirmiers à domicile
- 1 ETP pour les Maisons médicales.

Je souhaite que les partenaires sociaux s'accordent sur des clés de répartition de ces emplois au sein des Chambres respectives du Fonds Maribel social : une telle perspective a bien entendu ma préférence.
A défaut d'un accord, je souhaite recevoir des propositions argumentées de répartition, au plus tard le 21 janvier 2013.

Dans le secteur des MR/MRS, je suis préoccupée par la situation des institutions dans lesquelles des résidents fortement dépendants ne sont pas nécessairement pris en charge dans des lits MRS – je pense en particulier aux personnes justifiant un forfait C ou Cd – . Les emplois supplémentaires devraient y améliorer les conditions de travail du personnel, tout en améliorant les soins. Je souhaite que cet aspect soit pris en considération dans les modalités d'affectation des ETP.

Le financement de ces 800 ETP supplémentaires sera assuré par l'INAMI, qui veillera à ce que leur identification soit possible dans les statistiques fournies aux partenaires sociaux.

Je vous remercie de votre collaboration et je profite de ce courrier pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresser mes meilleurs vœux pour 2013.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurette ONKELINX